

CEJR

Compte Épargne Jours Retraite

TAUX DE CHARGES STATUTAIRES

A COMPTER DU 1^{er} MAI 2021

CEJR	Compte Epargne Jours Retraite de la Branche IEG à compter du 1^{er} mai 2021	
	Part Salariale	Part Patronale
<u>Taux & assiettes de cotisations</u>		
Sécurité Sociale Maladie (inclus maternité, invalidité, décès)		11,10 %
Sécurité Sociale Accident du travail		0,20 %
Contribution Solidarité Autonomie		0,30 %
Prestations Familiales		5,25 %
CNIEG-Vieillesse base	12,78 %	29,70 %
CNIEG-Cotisation régime spécial		5,62 %
CNIEG-Complément invalidité		0,30 %
Régime de retraite supplémentaire		1,00 %
CAMIEG	0,54 %	1,010 %
Régime de prévoyance	0,069 %	0,274 %
Couverture Supplémentaire Maladie - cotisation famille	0,488 %	0,907 %
Fonds National d'Aide au Logement		0,50 %
Association de Garantie des Salaires		0,15 %
Investissement construction		0,45 %
Formation professionnelle continue		1,00 %
Taxe apprentissage		0,68 %
Contribution paritarisme		0,016 %
CSE		0,22 %
		58,68 %



Taux 29,70 % : arrêté du 09 avril 2021
JO du 02 mai 2021

Paris, le 21 mai 2021